

Identification		Numéro de dossier : 1155334002
Unité administrative responsable	Service de l'environnement , Direction , Division de la planification et du suivi environnemental	
Niveau décisionnel proposé	Comité exécutif	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas	
Projet	-	
Objet	Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour tenir une consultation publique en 2015 sur les initiatives concrètes, ambitieuses et réalisables que la Ville de Montréal pourrait mettre en oeuvre afin de réduire notre dépendance aux énergies fossiles	

Contenu

Contexte

Le 6 mars 2015, un projet de pétition a été déposé au bureau du greffier aux fins de demander une consultation publique sur l'objet libellé comme suit : "Quelles initiatives concrètes, ambitieuses et réalisables les dirigeants de la Ville de Montréal sont-ils prêts à mettre en oeuvre afin de réduire notre dépendance aux énergies fossiles en virant vers des énergies propres, améliorant ainsi la santé et le bien-être des Montréalais présents et futurs et devenant ainsi un modèle municipal à l'échelle internationale?".

Après avoir analysé le projet de pétition, le greffier a transmis, le 20 mars 2015, une lettre confirmant la recevabilité du projet de pétition à la personne contact désignée et en a avisé le comité exécutif le 15 avril 2015. Ce dernier a résolu que l'OCPM serait mandatée pour tenir cette consultation publique sans la nécessité de rassembler les 15 000 signatures tel que prévu par la procédure du droit d'initiative (CE15 0704).

La Ville de Montréal a déjà adopté plusieurs plans et stratégies touchant de près ou de loin à la réduction de la dépendance aux énergies fossiles (Plan de transport, Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise 2013-2020) et certains de ces plans sont en processus de révision ou d'actualisation (Plan directeur de gestion des matières résiduelles (PDGMR), Plan de développement durable de la collectivité montréalaise). Cette consultation permettra d'atteindre plusieurs objectifs dont:

- informer et sensibiliser les citoyens sur l'état de la situation en matière de consommation d'énergie fossile, incluant les secteurs émettant le plus de gaz à effet de serre (GES) qui devraient être abordés en priorité dans le cadre de la consultation;
- faire connaître les mesures de réduction de GES initiées par la Ville de Montréal;

- identifier de nouvelles pistes de solutions pour lutter contre les changements climatiques dans le contexte montréalais.

Décision(s) antérieure(s)

CE15 0704 - 15 avril 2015 - prendre acte de la réponse transmise par le greffier de la Ville, le 20 mars 2015, sur la recevabilité d'un projet de pétition et mandater le Service de l'environnement pour préparer un dossier décisionnel visant à ce que le comité exécutif puisse officiellement mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir une consultation sur ce sujet.

Description

Le présent dossier vise à mandater l'OCPM comme instance responsable de la consultation publique requise sur la réduction de la dépendance aux énergies fossiles et le virage vers les énergies propres, conformément au deuxième alinéa de l'article 19 de l'annexe B du règlement 05-056.

Par ailleurs, l'objet de la consultation publique étant vaste et pouvant donner lieu à des discussions touchant de multiples sujets (transport, aménagement, bâtiments, nouvelles technologies, etc.), il apparaît essentiel d'identifier dès à présent les sujets sur lesquels la Ville souhaite consulter le public.

La réduction de la consommation des énergies fossiles

Afin d'établir les sous-thèmes à aborder lors de la consultation publique, il est essentiel de connaître les secteurs où sont consommées les énergies fossiles. Au Québec, 51 % de l'énergie consommée provient des énergies fossiles (pétrole, gaz naturel et un peu de charbon), le reste provient d'énergies renouvelables (hydroélectricité, énergie éolienne et énergie provenant de la biomasse). La consommation d'énergie fossile se répartit comme suit dans trois secteurs :

- 58 % dans les transports,
- 23 % dans les industries,
- 19 % dans les bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels.

Le secteur des transports est donc celui où le plus de gains peuvent être faits en matière de réduction de consommation d'énergie fossile et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Par conséquent, une portion très significative de la consultation publique portera sur le secteur des transports. De plus, les choix devant être faits en transport touchent profondément de nombreux acteurs, ce qui rend l'exercice de consultation d'autant plus pertinent. Le plan de transport et le plan de réduction des émissions de GES de la collectivité montréalaise 2013-2020, tous deux adoptés par la Ville de Montréal, y seront abordés.

Dans le secteur industriel, deux incitatifs majeurs poussent déjà les entreprises à diminuer leur consommation d'énergie fossile : l'optimisation des coûts pour améliorer la rentabilité et le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec. De plus, les municipalités ont peu d'influence directe sur les choix énergétiques des industries, ce qui rend difficile une action de Montréal dans ce secteur. Pour ces raisons, la consommation d'énergie dans les industries sera peu abordée lors de la consultation publique.

Une partie moindre de la consultation publique portera sur le secteur des bâtiments. Bien que ce secteur consomme relativement peu d'énergie fossile, il pourrait présenter des opportunités à saisir à court terme dans un contexte où chaque nouveau projet de construction ou de rénovation peut bénéficier de mesures concrètes de réduction de consommation d'énergie.

Le virage vers les énergies renouvelables

Dans un premier temps, il est essentiel de souligner que contrairement aux autres endroits dans le monde s'étant engagés dans une transition énergétique durable, il est moins pertinent de se pencher sur la production d'électricité renouvelable (électricité provenant de l'éolien ou du solaire) dans le contexte montréalais. En effet, comme toutes les villes du Québec, Montréal a la chance de profiter d'une électricité provenant à près de 99 % d'énergie renouvelable, soit l'hydroélectricité.

Toutefois, les énergies renouvelables permettant de produire de la chaleur et de remplacer l'usage d'énergies fossiles (mazout et gaz naturel) peuvent représenter une avenue intéressante. Plusieurs aspects de cette question peuvent être abordés dans le volet bâtiment de la consultation, par exemple, la géothermie et le chauffage de quartier.

Enfin, la biométhanisation des déchets offre un grand potentiel de production d'énergie renouvelable en produisant du méthane, composé principal du gaz naturel. Ce gaz peut être réinjecté dans le réseau de distribution de gaz naturel (Gaz Métro) ou encore être utilisé à la place du gaz naturel dans les activités corporatives de la Ville (chauffage de bâtiments ou carburant pour véhicules). Il est prévu que les centres de biométhanisation qui seront opérés par la Ville à partir de 2019 pourront, à échéance, fournir environ 8 millions de mètres cubes de gaz naturel, ce qui correspond à au moins 25 % des besoins corporatifs en gaz naturel. L'utilisation du gaz des déchets en remplacement des énergies fossiles contribue à réduire les émissions de GES.

Le développement et les outils économiques

Afin de réussir à conjuguer transition écologique et développement économique, la consultation publique doit se pencher sur les enjeux économiques et outils fiscaux rattachés aux actions qui seront abordées. En effet, d'un côté les coûts environnementaux ou "externalisés" des filières énergétiques génératrices de GES ne peuvent plus être ignorés et de l'autre côté de nombreux outils de financement originaux pourraient être proposés et discutés dans le cadre de la consultation publique.

Justification

- L'Administration a déjà indiqué publiquement son intention de mandater l'OCPM pour tenir la consultation publique requise dans ce dossier. Une décision du comité exécutif est toutefois requise pour confirmer ce mandat, conformément à l'article 19 de l'annexe B.

Aspect(s) financier(s)

Aucun

Développement durable

Ce mandat s'inscrit directement en lien avec trois des cinq grandes orientations du plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, soit :

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES);
- Pratiquer une gestion responsable des ressources;
- Adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les industries, commerces et institutions.

Impact(s) majeur(s)

L'annonce publique de la tenue de la consultation en 2015 a déjà été faite par le Maire le 15 avril 2015. Une décision rapide est donc requise afin que l'OCPM puisse préparer la consultation durant l'été afin que celle-ci soit menée à l'automne.

Opération(s) de communication

Transmission à la personne contact désignée et publication sur le site Internet de la Ville du calendrier des préparatifs et de la consultation publique.

Publication sur le site Internet de la Ville, le site de l'OCPM et par tout autre moyen déterminé par l'OCPM, de l'Avis annonçant la consultation publique.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Été 2015 : transmission par l'OCPM du calendrier des préparatifs et de la consultation publique à la personne contact désignée (05-056, annexe B, art.17)

Automne 2015 : tenue de la consultation publique

Dans un délai de 90 jours suivant la consultation publique : dépôt du rapport de l'OCPM (05-056, annexe B, art.21)

Conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

Conforme au Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative.

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie (Monique CÔTÉ)

Avis favorable :

Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales (Marina FRANGIONI)

Avis favorable :

Service du développement économique , Direction (Serge GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Sylvain DUCAS)

Autre intervenant et Sens de l'intervention

Responsable du dossier

Émilie CHARBONNEAU
c/s développement et projets spéciaux
en environnement

Tél. : 514-280-8668

Télécop. :

Endossé par:

Émilie CHARBONNEAU
c/s développement et projets spéciaux en
environnement

Tél. : 514-280-8668

Télécop. :

Date d'endossement : 2015-06-16 15:45:20

Approbation du Directeur de direction

Tél. :

Approbation du Directeur de service

Roger LACHANCE
Directeur

Tél. : 514 872-7540

Approuvé le :

Approuvé le : 2015-06-22 11:06

Numéro de dossier : 1155334002